



- Comptes (C2209040 à C2209072, L2200040 et P2200461 à P2200494)	263 650,28 \$
- Salaires et rémunérations des employés et des élus	52 275,17 \$
- Frais de déplacement	611,40 \$
<b>TOTAL</b>	<b>316 536,85 \$</b>

**Rés # 22-12-04      AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 276 IMPOSANT LES TAXES POUR 2023**

Avis de motion est donné par la présente, par monsieur Dany Tremblay, qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement N° 276, relatif aux taux de taxes foncières pour l'année 2023.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

**Rés # 22-12-05      AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DES PROJETS DE RÈGLEMENTS N° 277 ET 278 IMPOSANT LES TAXES DES SERVICES POUR 2023**

Avis de motion est donné par la présente, par monsieur Gilles Harvey, qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, les règlements N° 277 et 278, respectivement relatifs aux taux de différentes taxes de services pour l'année 2023.

Un projet de chacun de ces règlements est présenté séance tenante.

**Rés # 22-12-06      CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2023**

CONSIDÉRANT que l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

À CES CAUSES, sur proposition de madame Joannie Bouchard, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2023, qui se tiendront habituellement les lundis, à l'exception des lundis fériés, et qui débiteront à 19 h 00 :

- |                       |                         |
|-----------------------|-------------------------|
| • lundi le 16 janvier | • lundi le 03 juillet   |
| • lundi le 06 février | • lundi le 07 août      |
| • lundi le 06 mars    | • mardi le 05 septembre |
| • lundi le 03 avril   | • lundi le 02 octobre   |
| • lundi le 01 mai     | • lundi le 06 novembre  |
| • lundi le 05 juin    | • lundi le 04 décembre  |

QU' un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

**Rés # 22-12-07            PRÉSENTATION D'UN PROJET DANS LE CADRE DU PROGRAMME "EMPLOI D'ÉTÉ CANADA 2023"**

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du programme "Emplois d'été Canada 2023".

Madame Josyane Gauthier, agente de développement, est par la présente, autorisée à signer tout document en rapport avec ladite demande.

**NOTE                            DÉPÔT DU REGISTRE DES DONNS REÇUS**

Tel que le prévoit la *Loi sur l'éthique et la déontologie*, madame Sylvie Foster, directrice générale et secrétaire-trésorière, dépose au conseil un extrait du « registre public des déclarations faites par des élus et par un employé ».

**Rés # 22-12-08            ANNULATION DE CRÉANCES**

Sur proposition de madame Martine Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'annulation de la facture ainsi que des intérêts courues et compte client suivant :

- Matricule 5100 32 2831	au montant de	1 241,12 \$.
- Matricule 5313 33 9435	au montant de	925,25 \$.
- Matricule 5313 92 1078	au montant de	57,57 \$.
- Client – 499	au montant de	11,50 \$.
- Client – 1 330	au montant de	1 425,53 \$.
- Client – 1 334	au montant de	29,10 \$.
- Client – 1 222	au montant de	150,00 \$.
- Client – 1 331	au montant de	1 425,53 \$.

**Rés # 22-12-09            ADHÉSION À LA FTQ**

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Siméon adhère à la Fédération des Travailleurs du Québec (FTQ) afin d'offrir à ses employés et aux élus la possibilité de cotiser via une retenue sur le salaire. Que la directrice générale est autorisée à signer les documents requis. À noter que l'employeur ne participera pas financièrement, le but étant d'accommoder employés ou élus qui désirent cotiser.

**Rés # 22-12-10            CRÉATION D'UNE RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LE REMPLACEMENT D'ÉQUIPEMENTS EN INCENDIE**

Sur proposition de madame Martine Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers de créer un « réserve financière » pour le « remplacement d'équipements en incendie », au montant de 20 000 \$.

## **Rés # 22-12-11      LISTE DE NOS PRIORITÉS 2023 À LA SÛRETÉ DU QUÉBEC**

Sur proposition de monsieur Michel Kowalew, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'acheminer au directeur du poste de la Sûreté du Québec de la MRC de Charlevoix-Est, la liste de nos demandes et des priorités d'intervention et de nos activités 2023, ci-après :

### **PRIORITÉS :**

- la piste de motoneiges;
- la surveillance du bâtiment « toilettes du Village relais », au 498 rue Saint-Laurent ;
- la présence des « VTT » sur le terrain de jeux de l'école primaire ;
- l'application de la nouvelle réglementation sur les « VTT » ;
- la vitesse des véhicules lourds, surtout aux entrées donnant accès au noyau villageois, tant sur la Route 170 que sur la Route 138 ;
- l'interdiction de camper sur les quais de Saint-Siméon, Baie-des-Rochers et Port-au-Persil, ainsi qu'aux haltes routières de la rivière Noire et des Bouleaux ;
- le stationnement de nuit, pendant la période hivernale, dans le noyau villageois ;
- le stationnement à l'arrière de l'Hôtel de ville, sauf pour les employés ;
- la circulation des vélos à l'arrière de l'Hôtel de ville ;
- l'utilisation excessive du frein moteur dans le secteur villageois.

### **ACTIVITÉS :**

- La Fête Nationale du Québec, le 24 juin 2023.  
Lieu : À déterminer.
- Les Boutiques des Artisans, du 10 juin au 17 septembre 2023.  
Lieu : Près de l'Église de Saint-Siméon.
- Saint-Sim en Chanson, les 27, 28 et 29 juillet 2023.  
Lieu : CCRMT.
- Les dix (10) jours des Artisans, du 28 juillet au 6 août 2023 (en projet).  
Lieu : Près de l'Église de Saint-Siméon.
- Au Coeur des Arts de Saint-Siméon, 21, 22 et 23 juillet 2023.  
Lieu : Près de l'Église de Saint-Siméon.
- Le camp de jour pour les jeunes de 5 à 12 ans, de la fin juin à la mi-août 2023.  
Lieu : CCRMT.

## **Rés # 22-12-12      PERMANENCE D'UN « OUVRIER DE VOIRIE SAISONNIER »**

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'embauche de monsieur Jean-François Belley, à titre de permanent saisonnier, au poste « d'ouvrier de voirie », tel que recommandé par le comité des ressources humaines, sa période de probation étant terminée.

Les conditions d'emploi sont celles énoncées dans le document "*Politique sur les conditions d'emploi du personnel pour 2022-2026*".

**Rés # 22-12-13      AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE  
RÈGLEMENT N° 279, MODIFIANT LES RÈGLEMENTS  
PORTANT LES NUMÉROS 138 ET 216, RESPECTIVEMENT DES  
ANCIENNES MUNICIPALITÉS DE SAINT-SIMÉON VILLAGE ET  
PAROISSE, RELATIVEMENT AUX NOMS DES RUES ET DES  
N° CIVIQUES**

Avis de motion est donné par la présente, par madame Martine Tremblay, qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement N° 279, modifiant les règlements portant les numéros 138 et 216, respectivement des anciennes Municipalités de Saint-Siméon village et paroisse, relativement aux noms des rues et des numéros civiques.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

**Rés # 22-12-14      MODIFICATION DE CERTAINES ADRESSES CIVIQUES SUR LA  
RUE CINQ-MARS**

ATTENDU QU' il y a, sur la rue Cinq-Mars, des numéros comportant des traits d'union et des lettres (ex. : 239-2 ou 239-B) ;

ATTENDU QU' il y a aussi des numéros civiques du mauvais côté de la rue ;

ATTENDU QUE dans un souci de sécurité, autant du côté incendie que de celui du service ambulancier ou la livraison de marchandise, il est temps d'apporter une modification à certaines adresses ;

EN  
CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Dany Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers de modifier la numérotation de certaines adresses civiques de la rue Cinq-Mars.

Que la Municipalité se charge d'aviser Postes Canada. Il est à noter que les propriétaires concernés n'auront aucun frais à payer pour une période d'un an, pour ledit service.

**Rés # 22-12-15      COMMISSION DE TOPONYMIE DU QUÉBEC - CHEMIN DES  
LACS ET RUE DE LA RIVIÈRE**

Sur proposition de madame Martine Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers de demander à la Commission de Toponymie du Québec de reconnaître les toponymes suivants :

- chemin des Lacs
- rue de la Rivière.

**Rés # 22-12-16 TROTTOIRS SUR LA RUE SAINT-LAURENT**

ATTENDU QUE les trottoirs municipaux situés le long de la route 138 sont en piteux état ;

ATTENDU QUE de nombreux piétons sillonnent le centre de notre village, celui-ci faisant partie de l'Association des plus beaux villages du Québec et membre des Villages-relais du Québec ;

ATTENDU QUE ceux-ci subissent d'important dommages pendant la période hivernale, occasionnés par le déneigement de la susdite route par la machinerie utilisée par l'entrepreneur embauché par le ministère des Transports ;

ATTENDU QUE l'estimation pour refaire ceux-ci aux endroits prioritaires est de 200 000 \$ ;

EN

CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adresser une demande d'aide financière à notre députée provinciale afin d'obtenir le financement nécessaire à la réalisation des susdits travaux.

**Rés # 22-12-17 ACHAT D'UN « RADAR PÉDAGOGIQUE »**

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'achat d'un « radar pédagogique » pour installer sur la route 170, secteur de la rivière Noire, là où la limite de vitesse passe de 90 km/heure à 50 km/heure.

**Rés # 22-12-18 FORMATION DE COMPAGNONNAGE EN EAU POTABLE POUR UN EMPLOYÉ MUNICIPAL**

Sur proposition de madame Joannie Bouchard, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'embauche de monsieur Jean-Pierre Lefebvre, selon sa proposition soumise le 31 octobre 2022, pour former le directeur adjoint des travaux publics, en l'occurrence monsieur Stéphane Dufour, en vue d'obtenir les compétences nécessaires de compagnonnage pour opérer et entretenir nos réseaux d'aqueduc municipaux, soient les programmes suivants :

- opérateur de réseau de distribution d'eau potable « Poste P6a »;
- préposé à l'aqueduc « Poste P6b »;
- opérateur de station de traitement des eaux souterraines avec désinfection au chlore "Poste P4a".

Le mandat est accordé pour un montant forfaitaire de 3 750 \$ plus les taxes applicables.

**Rés # 22-12-19 MANDAT POUR PRÉPARER LES PLANS ET DEVIS POUR DES TRAVAUX SUR LES RUES SAINT-LAURENT ET LOWE**

Sur proposition de monsieur Michel Kowalew, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'embauche de la firme ARPO, Groupe-conseil, pour procéder à la confection des plans et devis pour les travaux de contournement du réseau d'aqueduc desservant une partie de la rue Saint-Laurent, aux fins d'éliminer le poste de surpression situé près de la propriété sise sur le lot 5 728 497 et de refaire les conduites d'aqueduc et d'égout de la rue Lowe, selon l'offre déposée le 5 décembre 2022, soit 29 250 \$ (plus taxes).

**Rés # 22-12-20            AGRANDISSEMENT DU PARC MARIN DU SAGUENAY – SAINT-LAURENT**

ATTENDU QUE            la Municipalité de Saint-Siméon a pris connaissance, de par différents médias, que le territoire du Parc marin du Saguenay—Saint-Laurent pourrait être agrandi ;

ATTENDU QUE            les limites actuelles du Parc marin du Saguenay—Saint-Laurent sont limitrophes au territoire de la Municipalité de Saint-Siméon ;

ATTENDU QUE            certaines activités marines pourraient être touchées par le projet d’agrandissement de cette aire marine protégée ;

EN  
CONSÉQUENCE,            sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l’unanimité des conseillers de demander au Parc marin du Saguenay—Saint-Laurent de consulter les municipalités riveraines à son territoire si le projet d’agrandissement de ses limites voit le jour.

**Rés # 22-12-21            DEMANDE D’AIDE FINANCIÈRE AU MAMH – RÉVISION DE L’AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

Sur proposition de monsieur Michel Kowalew, il est résolu à l’unanimité des conseillers de demander une aide financière au ministère des Affaires municipales et de l’Habitation (MAMH), dans le cadre du Programme « FRR-Volet 4 », relativement à l’aménagement de son territoire, tel :

- la réalisation d’un portrait territorial et son analyse ;
- une démarche participative – ateliers d’idéation et de réflexion ;
- émission d’une stratégie de revitalisation et d’un plan d’action.

Madame Josyanne Gauthier, agente de développement, est par la présente, autorisée à signer tout document en rapport avec ladite demande.

**Rés # 22-12-22            PROJET D’AMÉNAGEMENT D’UNE STATION TOURISTIQUE À LA HALTE DES BOULEAUX**

ATTENDU QUE            PointCo a déposé le plus bas prix lors de l’ouverture des soumissions relatives au projet de construction d’un pavillon d’accueil et d’une station touristique à la Halte des Bouleaux, le 3 octobre 2022 ;

ATTENDU QUE            le prix de la plus basse soumission dépasse largement l’estimation des travaux à réaliser ;

ATTENDU QUE            les soumissions sont valides pour une période 90 jours après leur ouverture ;

ATTENDU QUE            la Municipalité est en processus de demande d’une aide financière additionnelle ;

EN

CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Michel Kowalew, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'aviser l'entreprise « PointCo » que la Municipalité accepte de prolonger le délai de validité des soumissions pour le projet de construction d'un pavillon d'accueil d'une station touristique à la Halte des Bouleaux, qui prenait fin le 3 janvier 2023, et ce, pour une période de trente (30) jours.

**Rés # 22-12-23      EMBAUCHE DES EMPLOYÉS POUR LA PATINOIRE POUR L'HIVER 2022-2023**

Sur proposition de madame Joannie Bouchard, il est résolu à l'unanimité des conseillers QUE :

- M. Yan Tremblay soit embauché comme responsable de la patinoire et surveillant de l'arcade, sur semaine, pendant l'hiver 2022-2023, à raison de quarante (40) heures / semaine ;
- M. Luc Harvey est embauché pour la surveillance de l'arcade les samedis et dimanches, à raison de quatre heure trente (4h30). Ce dernier aidera aussi M. Tremblay pour l'entretien de la patinoire au besoin et sera rémunéré pour les heures travaillées.
- M. Nicolas Harvey sera embauché au besoin.

Les conditions d'emploi sont celles énoncées dans le document "*Politique sur les conditions d'emploi du personnel pour 2019-2024*".

**Rés # 22-12-24      RENOUELEMENT DE L'ENTENTE DE PARTENARIAT AVEC « L'ESPACE GO-VAN »**

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de renouveler l'entente de partenariat avec « L'Espace Go-Van » (9455-0449 Québec inc.), pour la saison estivale 2023.

Que madame Josyane Gauthier, agente de développement, est autorisée à signer les documents afférents.

**Rés # 22-12-25      DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU « PROGRAMME PAFILR »**

Sur proposition de monsieur Michel Howalew, il est résolu à l'unanimité des conseillers de ratifier notre demande d'aide financière dans le cadre du « Programme PAFILR », relativement au projet d'acquisition d'équipements pour l'activité « pêche blanche au lac Noir ».

Madame Josyane Gauthier, agente de développement, est par la présente, autorisée à signer tout document en rapport avec ladite demande.





Une période de questions réservée au public débute à 20 h 28 et prend fin immédiatement (aucune question).

**Rés # 22-12-29      FERMETURE DE LA SÉANCE**

Sur proposition de madame Martine Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers de lever la séance.

Il est 20 h 28.

*Moi, Sylvain Tremblay, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut ma signature sur toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

---

Sylvain Tremblay  
Maire

---

Sylvie Foster  
Directrice générale